



Mairie BP23

16 rue Georges Clémenceau

44760 La Bernerie en Retz.

Compte-rendu de la réunion du 12/12/2018 entre l'association « la Huppe du Paradou » et les représentants de la municipalité

Le mercredi 12 décembre dernier, à 15 heures, s'est tenue en mairie une réunion programmée à la demande de la HUPPE pour faire un point sur les dossiers en cours.

Etaient présents :

Pour la mairie : Monsieur le Maire T. Dupoué, M. Hentzien, adjoint à l'urbanisme, M. Le Floch, adjoint à l'aménagement et M. Charrier du service urbanisme

Pour La Huppe : Jean-Pierre Barbedette, Claude Cartier, Francine Leclerc

En préambule M. le Maire, ainsi que les élus, nous font part de leur obligation de stopper la réunion à 16h00 pour cause d'emploi du temps chargé. En conséquence sa durée ne pourra excéder une heure.

(En écriture rouge les réponses de la Municipalité)

PLU : Quelles suites seront données aux conclusions du rapport d'enquête publique ?

- PADD

Nous avons signalé lors de l'enquête publique que les cartes présentes dans le PADD version 2015 étaient absentes du PADD final. Le rapport du commissaire enquêteur regrette aussi cette absence, notant qu'on les retrouve dans le rapport de présentation du PLU mais qu'il s'avère complexe de retrouver ces cartes.

M. Charrier répond qu'elles ont été supprimées pour alléger le PADD. Elles restent présentes dans le rapport de présentation qui reste attaché aux documents du PLU . Celui-ci est en vigueur depuis le vote du Conseil municipal du 26 octobre 2018 et est consultable sur le site de la Mairie.

Toutefois, après vérification sur le site de la Mairie, le document de présentation ne s'y trouve pas, contrairement au PADD (sans les cartes) !!

- Cônes de vue et patrimoine :

Le Commissaire Enquêteur note dans ses conclusions :

le petit patrimoine et les murs de clôture à préserver sont recensés ; peu de bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial sont repérés sur le plan de zonage et il y a lieu de développer leur recensement, par exemple autour des communs de village ; les cônes de vue sur le littoral sont identifiés, mais il serait intéressant de les repérer sur le plan de zonage ;

Pas de modification : les cônes de vue ne sont pas repérés sur le plan de zonage

- Absence ENS 4 Jumelles du plan en annexe

Cet ENS n'est plus soumis au droit de préemption. Il appartient au département

- Espaces boisés

Le Commissaire Enquêteur reprend la remarque de la CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites) constatant la diminution des EBC (espaces boisés classés) alors que le classement en EBS (espaces boisés significatifs) proposé constitue une protection réglementaire moins solide. Nous notons d'ailleurs qu'une parcelle boisée de chênes verts et située le long du chemin des écureuils pourrait, selon la réponse de la municipalité à une observation, être « urbanisée ultérieurement tout en étant souhaitable de conserver une grande partie du boisement ». On peut donc être inquiets sur le devenir de certains EBS

La Mairie nous répond que dans le cas de cette parcelle elle est actuellement classée en zone N

- Sennetière/zone ostréicole

Les riverains concernés par l'OAP16 concernant l'extension de la zone ostréicole ont rédigé une pétition. Le Commissaire considère que cette OAP doit être réétudiée. Qu'en est-il ?

La Mairie : Le projet a été réduit

Nous souhaitons que tout projet soit établi en concertation avec les riverains

Une information a été faite auprès des riverains

- Liaisons douces

Nous demandons l'aménagement de liaisons douces de franchissement de la voie ferrée, particulièrement au niveau de la Jaginière et de la Rogère. le Commissaire Enquêteur note à ce propos « *il faudra rechercher au maximum la transparence nord-sud par l'aménagement des voies franchissant la voie ferrée* ».

Nous rappelons à ce propos le souhait, voté au Conseil Municipal du 31/10/2014, de maintenir un passage piétons-vélos au droit du PN 43 (thébauderie) dont a été décidé la fermeture, sous forme de boviduc au droit de ce PN ou à défaut au droit de la rue du Dr Richelot.

La Mairie nous répond que le coût est trop élevé.

Nous demandons, à minima, que des aménagements soient étudiés sur la RD 13 pour les piétons et vélos

Sentier Littoral

- La Huppe a relevé que le sentier littoral n'est pas matérialisé sur le plan de zonage PLU.

M. Charrier nous répond que le PLU n'a pas pour but de donner des indications sur le tracé piéton. Le plan de zonage en lui-même est un règlement.

- Nous revenons sur la réponse de la municipalité lors de l'enquête publique sur le PLU à l'observation que nous avons déposée à propos du sentier littoral. Elle dit dans sa réponse, « *avoir favorisé, pour les sections où le passage sur le littoral n'est pas possible, des tracés à l'intérieur de l'espace urbain* ».

Nous faisons remarquer que c'est là le projet que nous défendons depuis plusieurs années, mais que presque aucun aménagement n'est réalisé à ce jour. Nous ne comprenons vraiment pas cette réponse !!

La Mairie nous confirme que, uniquement, l'enfouissement des réseaux est bien à l'étude entre la rue Richelot et les Roches Dorées.

Nous n'en sommes pas encore à l'aménagement d'un cheminement !!

- Pour la traversée de l'aménagement de l'ENS des 4 Jumelles, nous informons que le département a fait l'étude pour rendre praticable le cheminement en toute saison et envisage une réalisation en 2019. Qu'en est-il d'une voie piétonne entre l'ENS et la rue des Carrés.

La Mairie nous indique que ce serait impossible de planter des potelets du fait de la présence de conduites et câbles.

- Une observation, lors de l'enquête publique du PLU, demandait la suppression de l'espace réservé longeant le rivage entre la rue Louis Gautier et l'ENS des 4 Jumelles. Nous souhaitons, pour notre part qu'il soit maintenu.

Cet espace a bien été maintenu

- Nous rappelons enfin notre souhait de voir une étude réalisée sur la perspective de construction d'une passerelle sur la plage de la Rinais.

Nous disons comprendre que les budgets sont plutôt en baisse, mais cette étude serait déjà une première étape et nous rappelons que la DDTM peut aider au financement. Encore faut-il une demande de la commune !

La Mairie nous répond que la priorité du budget 2019 est de financer la solution pour retirer les sédiments du plan d'eau.

Une des plus belles parties du sentier littoral de notre commune risque de se terminer en cul de sac à marée haute, pour longtemps encore !!

Vallon de l'ENS deVersannes

- Nous signalons que les interventions de déblaiement prévues sur les côtés du chemin du haut après le nivelage sauvage du printemps, n'avaient pas été effectuées conformément à ce qui avait été établi entre le département et la commune.

M. Le Floch ne semble pas au courant

Nous insistons sur le fait, que même si la végétation a repris ses droits, il faudrait, à minima dégager des évacuations d'eau sur les côtés.

- Des odeurs nauséabondes ont été constatées sur le chemin de Versannes (chemin bas). Station de relevage des eaux usées ? croupissement d'eau ?

M. Le Floch en parlera à la société de gestion d'eau

- Nous signalons que la grille de sortie des eaux pluviales sur la plage est complètement cassée et nous suggérons de la remplacer par une grille pouvant facilement être ouverte afin de libérer les déchets qui s'accumulent dans la canalisation

M. Le Floch prend note

A noter que deux jours plus tard une grille neuve est en place ...

Falaises de Crève-Cœur

Au printemps dernier, une purge des falaises de Crève-Cœur a été réalisée. Les gravats sont restés sur la plage tout le reste de la saison, offrant un spectacle de chantier aux estivants.

Les marées de ces premiers jours de décembre ont heureusement fini par les faire disparaître. Nous insistons toutefois sur la nécessité d'en minimiser l'impact sur la saison d'été lors d'une future campagne. La DDTM qui accorde l'autorisation, a promis de donner des directives précises en ce sens lors des prochaines demandes.

Peu de réaction des élus. M. Le Floch dit que les travaux étaient pilotés par la DDTM.

Ce n'est pas l'info que nous avons de la DDTM elle-même, qui nous avait parlé seulement d'autorisation donnée par ses services.

Bacs à marée

Nous évoquons le très mauvais état des bacs à marée.

Nous comprenons tout d'abord que la municipalité envisagerait de les supprimer. M. le Maire évoque le coût de ramassage par les services municipaux pour ces bacs mais aussi pour les 80 corbeilles présentes sur la commune. Hors réunion, M. le Maire précisera qu'il s'agit plutôt de les enlever l'été comme c'était initialement prévu pour éviter les dégradations, mais qu'il faut aussi réfléchir à une plus grande solidité de ces bacs.

Il est particulièrement important pour La Huppe que soit pérennisée l'existence de ces bacs à marées alors même que nous avons, avec l'association Hirondelle, programmée une opération de sensibilisation aux déchets sur les plages le 10 mars prochain. Ces bacs sont justement là pour recueillir les déchets ramassés sur les plages dans un geste citoyen.

Zac de la Rogère

- Evolution tranche 3

Où en est la commercialisation ?

Elle est pratiquement achevée

Nous rappelons notre intervention sur 2 lots agrandis au détriment d'espaces boisés initialement prévus en espace public, pour constater que ce que nous craignons, à savoir l'abattage des arbres, s'est bien produit.

Les lots sont petits et cette partie était très boisée, difficile à concilier

- Tranche 4 : où en est le projet ? quel périmètre ? liaison douce vers Rue des Nouettes

La commercialisation devrait démarrer en mars 2019. Le périmètre concerné se situera au nord de Vélocéan sur les terrains déjà acquis, c'est-à-dire le côté route de Bourgneuf et le long de la voie ferrée.

La connexion avec la rue des Nouettes sera bien une liaison douce (vélos piétons). Seuls 2 lots auront un accès voiture sur la rue des Nouettes.

- **Tranche 1 :**

Nous avons rencontré, à la fin de l'été, des résidents de la tranche 1 de la Zac. Nous avons transmis, avant la réunion, leurs questions et doléances :

Manque d'entretien de la végétation ou débris laissés sur place, arbustes morts non remplacés, bassin de rétention non entretenu... A quand la rétrocession de l'entretien à la commune ? Imposera-t-on à l'aménageur la remise en état avant rétrocession ?

Buse rue Richelot vers zone humide semble très étroite.

Les résidents se plaignent de difficultés à avoir des interlocuteurs.

Ils demandent des aires de jeux (utilisation de la zone humide en été ?)

Traversée Vélocéan : pas d'éclairage dans la descente longeant les immeubles. Arbustes non taillés près de la passerelle, visibilité nulle dans ce virage.

Pour les dépôts de débris, M. Charrier met en cause les résidents. Pour la rétrocession, elle aurait dû avoir lieu depuis quatre ans. Elle devrait se faire en 2019. Un premier état des lieux a été fait mais la municipalité reconnaît que l'entretien a été fait à minima par l'aménageur et qu'il faudra refaire le point au moment de la rétrocession.

Nous insistons sur le fait qu'il serait anormal que la remise en état lors de la rétrocession, revienne finalement aux services municipaux **donc financés par le contribuable**. A titre d'exemple, le bassin de rétention est encombré d'arbustes mettant à terme en péril son efficacité.

Nous n'avons malheureusement pas pu prolonger la discussion sur toutes les questions, faute au peu de temps accordé à cette réunion. Nous avons toutefois insisté sur la dangerosité que représente l'absence de visibilité à certains endroits de Vélocéan, accentuée par le manque d'entretien.

Travaux Boutinardière

- **Les travaux de stationnements**, répondant à une demande d'aménagement émise par notre association lors d'une rencontre sur site avec M. le Maire en août 2016, sont presque achevés. Nous ne pouvons que saluer cette réalisation.

- **Eaux pluviales sur la rue de la Boutinardière :**

Au début de l'été, un violent orage a dévasté le bas de la rue de la Boutinardière, justement au niveau du stationnement en cours d'achèvement. Nous nous préoccupons de l'incidence des divers lotissements achevés, en cours, ou à venir, en amont. Nous nous inquiétons du traitement des surfaces loties comme par exemple le parking des immeubles du camping traité en enrobé et de plus sans grille en sortie sur la rue. Les bassins de rétention sont-ils ou seront-ils adaptés ?

Là aussi, faute de temps, nous n'avons pas pu entrer dans la discussion.

Aménagements quartier de la Jaginière

Des ralentisseurs sont en cours de réalisation sur la rue de la Jaginière et la rue de la Montée de la Chatte

Nous aurions aimé entamer une discussion sur les liaisons piétons/vélos entre ces quartiers en pleine extension et le centre bourg. Il faudra y revenir.

Le peu de temps imparti à cette rencontre nous a amené, malheureusement, à survoler les sujets sans véritablement engager de discussions approfondies.